POUR UN LEMAN SANS JETSKI

L'arrêté préfectoral du 11 décembre 2014 limitant très fortement le jetski a été annulé le 30 mai 2017 par le Tribunal Administratif de Grenoble.

De ce fait, la pratique du jet-ski est aujourd'hui possible ! L'avenir du Lac est en jeu!

Le Lac Léman fait partie du patrimoine naturel européen et son équilibre est fragile. Une multitude d'usagers apprécient ce Lac exceptionnel et sa quiétude.

- · Les jet-skis sont très puissants et circulent à grande vitesse.
- Ils émettent des bruits intenses simultanément dans l'eau et dans l'air.
- Ils changent très fréquemment de régime moteur et de direction.

Les jet-skis créent donc des nuisances sévères et des risques pour :

- tous les usagers et riverains du lac (bruits intenses et risques d'accidents avec les baigneurs, les pêcheurs amateurs et professionnels, les navigateurs : plaisanciers, avirons, kayaks, canoës, voile),
- l'ensemble de la flore et la faune du Lac et du Littoral (des études françaises et internationales ont démontré les forts impacts négatifs en particulier sur les poissons et les oiseaux).

Les autorités suisses, allemandes et autrichiennes interdisent la pratique du jet-ski sur tous leurs lacs naturels. Il en est ainsi sur les lacs naturels en France (Lac d'Annecy, Lac du Bourget,...). Le Lac Léman serait alors l'exception.

Les raisons dites touristiques et économiques avancées pour la pratique du jet-ski sont **infondées**. Pour quelques emplois créés, faudrait-il perdre le caractère naturel et authentique du Lac Léman?

L'intérêt général et la protection de l'environnement doivent prévaloir sur les intérêts particuliers.

Nous demandons l'interdiction totale de la pratique du jet-ski!

POUR UN LEMAN SANS JETSKI

L'arrêté préfectoral du 11 décembre 2014 limitant très fortement le jetski a été annulé le 30 mai 2017 par le Tribunal Administratif de Grenoble.

De ce fait, la pratique du jet-ski est aujourd'hui possible ! L'avenir du Lac est en jeu!

Le Lac Léman fait partie du patrimoine naturel européen et son équilibre est fragile. Une multitude d'usagers apprécient ce Lac exceptionnel et sa quiétude.

- Les jet-skis sont très puissants et circulent à grande vitesse.
- Ils émettent des bruits intenses simultanément dans l'eau et dans l'air.
- Ils changent très fréquemment de régime moteur et de direction.

Les jet-skis créent donc des nuisances sévères et des risques pour :

- tous les usagers et riverains du lac (bruits intenses et risques d'accidents avec les baigneurs, les pêcheurs amateurs et professionnels, les navigateurs : plaisanciers, avirons, kayaks, canoës, voile),
- l'ensemble de la flore et la faune du Lac et du Littoral (des études françaises et internationales ont démontré les forts impacts négatifs en particulier sur les poissons et les oiseaux).

Les autorités suisses, allemandes et autrichiennes interdisent la pratique du jet-ski sur tous leurs lacs naturels. Il en est ainsi sur les lacs naturels en France (Lac d'Annecy, Lac du Bourget,...). Le Lac Léman serait alors l'exception.

Les raisons dites touristiques et économiques avancées pour la pratique du jet-ski sont **infondées**. Pour quelques emplois créés, faudrait-il perdre le caractère naturel et authentique du Lac Léman?

L'intérêt général et la protection de l'environnement doivent prévaloir sur les intérêts particuliers.

Nous demandons l'interdiction totale de la pratique du jet-ski!